Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Le futur Gymnase du Chablais dévoile son architecture en bois, légère et transparente au milieu d'un parc arborisé

Le jury du concours d'architecture et d'ingénierie pour le nouveau Gymnase du Chablais à Aigle a plébiscité le projet du bureau genevois Giorgis Rodriguez Architectes. La conseillère d'Etat en charge de l'enseignement postobligatoire, son homologue en charge des constructions de l'Etat, l'architecte cantonal et le syndic de la Commune ont présenté officiellement ce matin à Aigle le projet lauréat. Devisé «Rose des vents», il se compose d'une part d'un système constructif en bois, modulable et reproductible, et d'autre part de la première application de ce système pour la construction d'un gymnase sur le site de l'ancien hôpital d'Aigle. Sa mise en service progressive dès 2024 contribuera à absorber la forte croissance des effectifs dans les gymnases du canton.

Les gymnases vaudois doivent accueillir de plus en plus d'élèves. Augmentation qui s'explique non seulement par la croissance démographique très forte du canton avec une progression de près de 25% de la population vaudoise entre 2000 et 2015, mais aussi par l'attractivité constante pour les études gymnasiales. Près de la moitié des jeunes en fin de scolarité obligatoire choisissent le gymnase, en école de maturité ou en école de culture générale. Les effectifs des 12 gymnases vaudois ont ainsi augmenté de 22% (+2'300 élèves) au cours des cinq dernières années.

Pour absorber cette croissance et conformément à la planification établie conjointement par les Directions générales de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et des immeubles et du patrimoine (DGIP), un nouveau gymnase sera construit à Aigle, à l'intérieur-même d'une agglomération en phase de croissance et de réaménagement. Cet établissement, qui disposera de 24 premières classes dès la rentrée 2024, atteindra sa pleine capacité en 2025 et permettra alors à 1100 jeunes de suivre l'entier de leur cursus sur le même lieu, à de rares exceptions. Il disposera également d'une salle de sport triple afin de respecter les normes fédérales en matière d'éducation physique.

L'Etat a lancé le 27 août 2020 un concours d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142. Les concurrents avaient pour objectifs d'une part d'élaborer un système constructif en bois permettant la réalisation de futurs établissements d'enseignement, et d'autre part d'appliquer dans un premier temps ce

système à la construction d'un gymnase sur le site de l'ancien hôpital d'Aigle. L'enveloppe budgétaire allouée au projet est de 56 millions de francs.

Présidé par l'architecte cantonal Emmanuel Ventura, le jury a examiné en février les 40 projets anonymes rendus (34 provenant de Suisse dont 18 du canton de Vaud). Au terme de la procédure, il s'est déterminé à l'unanimité en faveur du projet «Rose des vents» du bureau Giorgis Rodriguez Architectes Sàrl à Genève, associé aux ingénieurs EDMS SA au Petit-Lancy, Weinmann-Energies SA à Echallens, srg engineering SA au Mont-sur-Lausanne et Charpente Concept SA à Perly.

Le projet lauréat se compose d'un bâtiment unique sur trois niveaux, placé au centre d'un parc public arborisé. Ce volume à la géométrie basse se présente à la fois compact et articulé autour d'un grand patio central et de deux patios latéraux. Entièrement réalisée en bois apparent, la structure est légère et laisse une large part à la transparence du verre. Les espaces collectifs (restaurant, cafétéria, aula, médiathèque, salle de sport) sont distribués au rez de chaussée, de part et d'autre d'un généreux hall central reliant à ses extrémités les deux entrées principales aux deux accès latéraux. Les salles de classe sont réparties par petites unités sur les deux niveaux supérieurs, en périphérie du bâtiment pour bénéficier de la lumière extérieure et de la tranquillité du parc.

Le Jury a salué «une architecture précise et fluide», remarquable travail collectif d'architectes et d'ingénieurs spécialistes qui ont apporté «une parfaite réponse aux questions posées». Il a apprécié notamment le système constructif, basé sur une trame normée permettant la préfabrication et le transport par éléments ou modules assemblés. Système qu'il a qualifié de «simple, efficace, reproductible et fortement identitaire».

Le projet devrait être finalisé d'ici la fin de cette année. Après les traditionnelles demandes d'autorisations et appels d'offres, le Parlement pourrait octroyer le crédit d'ouvrage en juin 2022, pour permettre le début des travaux en septembre 2022 et une ouverture partielle en août 2024. L'Etat étudiera parallèlement les possibilités de reproduire ou d'adapter le système constructif en vue d'une éventuelle application dans la construction du futur Gymnase d'Echallens, qui devrait être mis en service à l'horizon 2025-2026.

En attendant la création de ces nouveaux sites et afin de couvrir les besoins, le Canton ouvre en 2021 et 2022 une vingtaine de classes dans la nouvelle extension du Gymnase de Burier, et autant dans celle du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. Il continue en outre de louer des salles de classe à Etoy pour le Gymnase de Nyon ainsi qu'au nouveau Gymnase de Bussigny dont la première étape offrira 22 classes supplémentaires dès la rentrée prochaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1 mars 2021

RENSEIGNEMENTS

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat,
021 316 20 01
DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,
021 316 30 01
DFIRE, Emmanuel Ventura, architecte cantonal et président du jury, Direction générale des immeubles et du patrimoine,
079 332 40 00

LIENS

Télécharger des images 3D, copyright:Giorgis-Rodriguez Architectes

TÉLÉCHARGEMENTS

Présentation faite lors de la conférence de presse sur le futur Gymnase du Chablais